



Service GDV - ODP

Gestion de voirie –
Occupation du domaine
public

Rue de Courtrai 63
(4^e étage)
7700 Mouscron

+32(0)56 860.270

+32(0)56 860.305

www.mouscron.be

@ : gdv@mouscron.be



**PROGRAMME
STRATÉGIQUE
TRANSVERSAL**

VIVRE MOUSCRON



acteur de
l'eurométropole
lille kortrijk tournai

Avis aux services Urgences, Incendie Bus, Presse, Immondices

N/Réf. : GDV/ODP/FEST/24/210

Mouscron, le 19 mars 2024

OBJET : Organisation d'une course cycliste « Ronde de Mouscron - Grand Prix Alfred Gadenne » dans les rues de MOUSCRON et ce, le 1^{er} avril 2024 de 06h00 à 21h00.

Madame, Monsieur,

L'administration communale porte à votre connaissance le passage d'une course cycliste, dont objet ci-dessus. Le circuit qui sera emprunté par ladite course cycliste est le suivant :

- ⇒ Lieu et heure de départ : rue de Courtrai à Mouscron à 12h00.
- ⇒ Lieu et heures d'arrivées : Grand'Place à Mouscron à 15h28.
- ⇒ Itinéraire : 5 tours du circuit suivant: Grand-Place, rue des Patriotes, rue des Moulins (N514), rue de Roubaix, rue du petit Courtrai, rue des Olympiades, rue de la Vellerie, avenue Wolfgang Amadeus Mozart, avenue Rheinfelden, avenue de Barry (N513), rue du Limbourg, rue de la Montagne, rue des Cleugnottes, chaussée de Luigne, Place d'Herseaux, rue des Croisiers, boulevard du Champ d'Aviation, rue de l'Ancien Château, chaussée du Long Bout, rue de la Malcense, rue de la Barrière Leclercq, avenue des Merisiers, rue de la Rouge Croix, rue du Quevaucamps, boulevard d'Herseaux, rue de France, rue Arthur Roelandt, rue Alphonse Poullet, rue de l'Espierres, rue de Bellegem, Ronsevaalstraat, Candelestraat, rue Robert Spriet, Tombroekmolenstraat, Schreiboornstraat, Moeskroensestraat, Tombroekmolenstraat, rue du Piro-Lannoy, rue du Plavitout, rue de Rollegem, rue des Garennes, rue du Mont-Gallois, à gauche chaussée d'Aelbeke (N514), avenue Royale (N514), rue de Courtrai (N514) et Grand-Place..

MODIFICATION DE CIRCULATION :

- Interdiction de circulation :
 - La circulation sera interdite dans le sens contraire de la course sur tout le parcours en commun avec le GP Damien Yzerbyt le lundi 01/04/2024 de 11h30 à 18h00 à savoir :
 - ⇒ Rue des Moulins (totalité) ;
 - ⇒ Rue de Roubaix (totalité) ;
 - ⇒ Rue du Petit Courtrai (entre la rue du Mont-à-Leux et la rue des Olympiades) ;
 - ⇒ Rue des Olympiades (totalité) ;

...

... (Suite de l'avis Urgences FEST/24/210)

- ⇒ Rue de la Vellerie (entre rue des Olympiades et avenue Wolfgang Amadeus Mozart) ;
- ⇒ Avenue de Rheinfelden (totalité) ;
- ⇒ Avenue de Barry (entre la rue du Bilemont et la rue du Limbourg) ;
- ⇒ Rue du Limbourg (totalité) ;
- ⇒ Rue de la Montagne (totalité) ;
- ⇒ Rue du Piro-Lannoy ;
- ⇒ Rue du Plavitout (entre la rue du Piro Lannoy et la rue de Rolleghem) ;
- ⇒ Rue de Rolleghem (entre la rue du Plavitout et la rue des Garennes) ;
- ⇒ Chaussée d'Aelbeke (entre la rue du Mont Gallois et l'avenue Royale) ;
- ⇒ Avenue Royale (totalité) ;
- La circulation sera interdite dans les rues suivantes de 11h30 à 15h30 :
 - ⇒ Rue des Cleugnottes ;
 - ⇒ Chaussée de Luingne ;
 - ⇒ Place d'Herseaux ;
 - ⇒ Rue des Croisiers ;
 - ⇒ Boulevard du Champ d'Aviation ;
 - ⇒ Rue de l'Ancien Château ;
 - ⇒ Chaussée du Long Bout ;
 - ⇒ Rue de la Malcense ;
 - ⇒ Rue de la Barrière Leclercq ;
 - ⇒ Avenue des Merisiers ;
 - ⇒ Rue de la Rouge Croix ;
 - ⇒ Rue du Quevaucamps ;
 - ⇒ Boulevard d'Herseaux ;
 - ⇒ Rue de France ;
 - ⇒ Rue Arthur Roelandt ;
 - ⇒ Rue Alphonse Poulet ;
 - ⇒ Rue de l'Espierres ;
 - ⇒ Rue de Bellegem ;
 - ⇒ Rue Robert Spriet ;
- La circulation sera interdite le lundi 01/04/2024 de 06h00 à 20h00 dans les rues suivantes :
 - ⇒ Rue de Tournai ;
 - ⇒ Rue de Courtrai ;
 - ⇒ Grand'Place ;
 - ⇒ Rue des Patriotes ;
 - ⇒ Rue de Menin (entre la rue de l'Abbé Coulon et la rue de Courtrai) ;
- Durant la course, toute circulation sera totalement interdite sur l'itinéraire entre les véhicules drapeau rouge et drapeau vert ;

...

... (Suite de l'avis Urgences FEST/24/210)

➤ Interdiction de stationnement :

- Le stationnement sera interdit sur les 3 emplacements le long de la façade de la bijouterie "Brou" du vendredi 29/03/2024 à 08h00 au mardi 02/04/2024 à 17h00 ;
- Le stationnement sera interdit sur la Grand'Place sur les emplacements de stationnement côté esplanade entre l'Hôtel de Ville et le premier passage piétons du dimanche 31/03/2024 à 16h00 au lundi 01/04/2024 à 20h00 ;
- Le stationnement sera interdit le lundi 01/04/2024 dans les rues et aux endroits suivants :
 - ⇒ Grand'Place de 06h00 à 20h00 ;
 - ⇒ Parking Métropole de 06h00 à 20h00 ;
 - ⇒ Parking place Picardie de 06h00 à 20h00 ;
 - ⇒ Parking rue des Patriotes de 06h00 à 20h00 ;
 - ⇒ Parking rue de Bruxelles de 06h00 à 20h00 ;
 - ⇒ Parking rue de Menin (anciennement « auto-sport Willy ») de 06h00 à 20h00 ;
 - ⇒ Parking des pompiers avenue de Barry (Pour les pompiers et les ambulances) de 10h00 à 18h00 ;
 - ⇒ Parking de la piscine des Dauphins de 06h00 à 20h00 ;
 - ⇒ Rue de Tournai de 06h00 à 20h00 ;
 - ⇒ Rue de Courtrai de 06h00 à 20h00 ;
 - ⇒ Rue de Menin entre la rue de Courtrai et la rue de l'Abbé Coulon de 06h00 à 20h00 ;
 - ⇒ Rue Saint-Pierre (15 mètres avant le carrefour avec le passage Saint-Pierre) de 06h00 à 20h00 ;
- Sur la partie du parcours en commun avec le GP Damien Yzerbyt de 08h00 à 18h00 :
 - ⇒ Rue des Moulins (totalité) ;
 - ⇒ Rue de Roubaix (totalité) ;
 - ⇒ Rue du Petit Courtrai (entre la rue du Mont-à-Leux et la rue des Olympiades) ;
 - ⇒ Rue des Olympiades (totalité) ;
 - ⇒ Rue de la Vellerie (entre rue des Olympiades et avenue Wolfgang Amadeus Mozart) ;
 - ⇒ Avenue de Rheinfeldens (totalité) ;
 - ⇒ Avenue de Barry (entre la rue du Bilemont et la rue du Limbourg) ;
 - ⇒ Rue du Limbourg (totalité) ;
 - ⇒ Rue de la Montagne (totalité) ;
 - ⇒ Rue du Plavitout (entre la rue du Piro Lannoy et la rue de Rollegem) ;
 - ⇒ Rue de Rollegem (entre la rue du Plavitout et la rue des Garennes) ;
 - ⇒ Chaussée d'Aelbeke (entre la rue du Mont Gallois et l'avenue Royale) ;
 - ⇒ Avenue Royale (totalité) ;
 - ⇒ Rue de l'Atre (entre la rue du Mont-à-Leux et la rue de l'Égalité pour la déviation des bus) ;
- Sur le reste du parcours de 08h00 à 15h30 :
 - ⇒ Rue des Cleugnottes (totalité) ;

...

... (Suite de l'avis Urgences FEST/24/210)

- ⇒ Chaussée de Luigne (totalité) ;
 - ⇒ Rue des Croisiers (entre la place d'Herseaux et le boulevard du Champ d'Aviation) ;
 - ⇒ Boulevard du Champ d'Aviation (totalité) ;
 - ⇒ Rue de l'Ancien Château ;
 - ⇒ Chaussée du Long Bout (entre la rue de l'Ancien Château et la rue de la Malcense) ;
 - ⇒ Rue de la Malcense à hauteur des habitations (entre la chaussée du Long Bout et la rue de la Barrière Leclercq) ;
 - ⇒ Rue de la Barrière Leclercq (entre la rue de la Malcense et l'avenue des Merisiers) ;
 - ⇒ Avenue des Merisiers (entre la rue de la Barrière Leclercq et la rue de la Rouge Croix) ;
 - ⇒ Rue de la Rouge Croix à hauteur des habitations (entre l'avenue des Merisiers et la rue du Quevaucamps) ;
 - ⇒ Rue du Quevaucamps (entre la rue de la Rouge Croix et la RN512 – partie vers Dottignies) ;
 - ⇒ RN512 (côté pair entre la rue du Quevaucamps et le rond-point de la Main) ;
 - ⇒ Rue de France (totalité) ;
 - ⇒ Rue Arthur Roelandt (totalité) ;
 - ⇒ Rue Alphonse Poulet (totalité) ;
 - ⇒ Rue de l'Espierres (totalité) ;
 - ⇒ Rue de Bellegem (entre rue de l'Espierres et Ronsevaalstraat) ;
 - ⇒ Rue de Breda (entre la Candelestraat et la rue de Tombrouck) ;
 - ⇒ Rue Robert Spriet (totalité) ;
- Dans les rues concernées par le stationnement des + 3.5T du vendredi 29/03/2024 à 16h00 heures et le lundi 01/04/2024 à 18.00 heures :
 - ⇒ Rue du Piro Lannoy (totalité) ;
 - ⇒ Rue des Garennes (entre la rue de Rollegem et la rue du Mont Gallois) ;
 - ⇒ Rue du Mont Gallois (totalité) ;
- Fermeture de la chaussée d'Aelbeke à hauteur de l'avenue Reine Astrid en direction du centre ;
 - Fermeture de la sortie Saint-Achaire de la RN58 ;

Assurés de votre compréhension et de votre collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Pour le Collège communal :

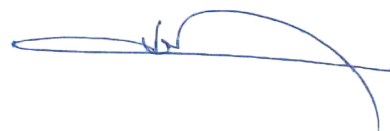
Nathalie BLANCKE,



Directrice Générale



Marie-Hélène VANELSTRAETE,



Echevine des travaux